Compte rendu de la séance du vendredi 26 février 2021

<u>Présents : GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, BOYER Patrick, HOUDAILLE Christophe, SOUQUET Camille, BACQUE Manon, RUELLE Pascal, GALIN Jean-Pierre, RIEU Hervé.</u>

Absents représentés : MAURETTE Jean-François par BOYER Patrick.

Absents: aucun

Secrétaire de séance : HOUDAILLE Christophe.

Ordre du jour:

1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal.

- 2/ Budget Principal: compte administratif et compte de gestion 2020.
 - Régie municipale camping : compte administratif et compte de gestion 2020.
 - Régie centrale de la Mouline : compte administratif et compte de gestion 2020.
- 3/ Budget centrale : autorisation de mandatement des dépense d'investissement avant le vote du budget.
- 4/ Budget centrale: amortissement des biens.
- 5/ Achats de terrains : acquisitions et autorisations.
- 6/ Bilan 2020 de l'association DPC.
- 7/ Site accrobranche: activité 2021.
- 8/ Point sur le plan de référence.
- 9/ Questions diverses.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, la réunion se déroulera à la salle de l'école à huis clos.

1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ - Budget Principal : compte administratif et compte de gestion 2020.

Monsieur le maire, explique que les budgets ont déjà été votés pour 2020 (exercice précédent). Cet exercice étant achevé, il convient maintenant de voter le compte de gestion et le compte administratif pour le budget principal de la commune ainsi que pour la régie du camping municipal et la régie de la centrale de La Mouline. En tant que responsable des finances de la commune, monsieur le maire se doit de quitter la séance et il confie au responsable des comptes, monsieur Lucien GRANIER, adjoint, le soin de les présenter.

Monsieur le maire , quitte la séance et sera rappelé lorsque les votes des différents budgets auront été effectués.

Monsieur Lucien GRANIER, adjoint au maire explique que le bilan est largement positif. Le compte de fonctionnement a été crédité de $140\ 000\ \epsilon$ de dotation exceptionnelle mais $70\ 000\ \epsilon$ seront peut-être à rembourser car nous sommes actuellement dans l'impossibilité d'expliquer la justification du montant de cette dotation.

Le résultat de clôture fin 2020 de 647 491,78 € prend aussi en compte le versement de 180 000 € effectué par la régie de la centrale.

Pour rappel, en 2008, ce même compte était déficitaire (− 60 000 €).

Le compte principal est approuvé par 9 voix pour (0 abstention, 0 contre).

- Régie municipale camping : compte administratif et compte de gestion 2020.

Depuis 2 ou 3 ans les coûts ont augmentés (hausse des investissements) et le résultat de clôture a donc diminué chaque année.

Compte tenu de la situation sanitaire, le chiffre d'affaire de 2020 est bon si on le compare à celui de 2019. Les dépenses de fonctionnement (135 939,04 €) ne tiennent pas compte de 15 000 € qui étaient auparavant reversés à la commune pour participation aux salaires d'autres employés communaux agissant pour le camping. La facture de lavage de 8 000 € n'a pas encore été réglée.

Il faut tenir compte de cela lorsque l'on regarde le résultat positif de 6 047, 88 €. C'est donc maintenant la mairie qui doit aider le camping. La gestion des coûts doit être mieux maitrisée.

Le résultat à la clôture de 18 167,09 € servira à financer les investissements futurs.

Le compte du camping est approuvé par 9 voix pour (0 abstention, 0 contre).

- Régie centrale de la Mouline : compte administratif et compte de gestion 2020.

Le chiffre d'affaire est excédentaire par rapport aux prévisions et il doit être considéré que dans le futur il sera sans doute inférieur: le débit réservé sera augmenté (diminuant la production en basses eaux), la productivité de la centrale est dépendante de la météo, ce qui devrait être compensé partiellement par ailleurs par un prix du KWH en augmentation..

Les dépenses de fonctionnement incluent la redevance de 180 000 € versée à la commune.

Le trésorier public indique que les gains de la centrale doivent rester à la régie de la centrale. Une règlementation non encore maîtrisée existe dans le cas de versements sur le compte de la commune. La question de l'imposition doit aussi être étudiée en 2021.

Le résultat de clôture fin 2019 était de 259 € seulement, celui de 2020 est de 231 854 €.

Le résultat à la clôture (118 678,12 €) sera affecté au financement des investissements à venir en 2021 et si le chiffre d'affaire n'est pas suffisant, la différence sera couverte par un emprunt.

La semaine dernière, la turbine de l'Ars a subi une remise à niveau qui permet une meilleure régulation. La même opération sera effectuée sur la turbine du Garbet en Août 2021.

Dans les travaux à venir il y aura la réfection de la communication entre les prises d'eau et la centrale ce qui demandera un budget important (près d'un million d'euros).

La conduite forcée sera inspectée cet été. Il semble que le revêtement intérieur en ciment ait été fragilisé. Il faudra peut-être aussi financer des mesures compensatoires qui pourront être demandées dans le cadre de l'obtention du droit d'eau.

Le compte de la centrale est approuvé par 9 voix pour (0 abstention, 0 contre).

Monsieur le maire, reprend sa place pour la suite de la séance.

3/ Budget centrale: autorisation de mandatement des dépense d'investissement avant le vote du budget.

Monsieur le maire précise que la base de calcul qui permet l'engagement d'investissements avant le vote du budget a changé ce qui induit une baisse des montants que l'on peut engager. Le calcul se fait maintenant par chapitre et non par opération. Certains fournisseurs doivent attendre le vote du budget avant de percevoir leur rémunération.

L'autorisation est approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

4/ Budget centrale : amortissement des biens.

La durée d'amortissement des comptes administratifs dépend de la nature des biens. Les biens de petite valeur, ou susceptibles de s'user rapidement ont une courte durée d'amortissement. Les investissements plus importants sont amortis sur une plus longue période. À noter qu'une longue durée d'amortissement permet de lisser le résultat sur une plus longue période et donc de ne pas pénaliser le résultat des années à venir. La redevance versée à la municipalité peut donc être plus importante dès les premières années de fonctionnement de la centrale.

Le tableau de durée d'amortissement des biens est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

5/ Achats de terrains : acquisitions et autorisations.

Les démarches pour la régularisation administrative du terrain cédé à titre gratuit par Madame Josiane FAURE sont en cours de procédure.

Concernant les terrains par lesquels passe la conduite forcée de la centrale, Madame Madeleine TARIOL LAURENT cède à titre gratuit deux parcelles (B1752 et A 1671). Ceci devrait être acté fin avril. L'achat de parcelles appartenant à la famille VIGNOLO/ QUAGLIA dépend de la résolution de la succession. Cet achat devrait pouvoir être acté fin Juin.

Ces acquisitions sont approuvées à l'unanimité (11 voix pour).

Concernant les travaux d'élargissement du lit du Garbet face au camping, la DDT propose deux solutions : soit d'obtenir des propriétaires l'autorisation de creuser et de terrasser leur terrain, soit d'acheter les terrains. La première solution est préférable. 80% des propriétaires se sont montrés favorables, les 20% restant n'ayant pas encore donné de réponse. En cas de refus ou de blocage, il serait possible d'acquérir tout ou partie de ces terrains en raison d'exigences liées à l'utilité publique et l'intérêt général (actions pour prévenir les risques d'inondation).

6/ Bilan 2020 de l'association DPC.

Monsieur le maire informe que l'Assemblée Générale de l'association DPC a eu lieu le 13 février dernier. Aucun des membres ne se représentant pour l'élection du bureau, l'association doit donc être mise en sommeil. Monsieur Alain de la Cruz Rueda et Monsieur Daniel RIEU se sont portés volontaires pour le suivi des affaires courantes, un Compte bancaire devant rester ouvert. L'AG a fourni un bilan des activités 2020 et des comptes qui sont positifs. Une subvention exceptionnelle de 8000€ avait été accordée au printemps. Celle-ci pourra être remboursée, ou restera à l'association au cas ou une nouvelle équipe se formerait. Des volontaires se sont déjà présentés mais en nombre insuffisant.

7/ Site accrobranche: activité 2021.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les 3 solutions qui permettraient de gérer l'accrobranche:

- 1.En régie municipale. Des discussions sont en cours avec le trésorier public. Cela nécessiterait de créer une nouvelle régie municipale.
- 2. Des discussions sont en cours pour reformer le conseil d'administration de DPC. Cette solution serait beaucoup plus simple et préférable.
- 3. Par une DSP. Des discussions avaient été tenues en ce sens avec plusieurs candidats dont la société exploitant la station de Guzet. Ces discussions n'avaient donné lieu à aucune avancée concrète. La société exploitant la station de Guzet a récemment recontacté la mairie, mais il semble très tardif pour mettre en place une DSP. Le conseil municipal a aussi exprimé une préférence pour une gestion par une association telle que DPC si cela était possible.

Le personnel ayant travaillé sur le parc l'an passé a été contacté. 3 sont d'accord pour revenir, un n'a pas donné son avis. Madame Anaïs MIRANDA qui a été reçue en mairie pour évoquer la saison 2021 pourrait

prendre la responsabilité du parc. Le contrat de travail débuterait à la mi-avril afin de permettre à Madame MIRANDA de préparer l'ouverture du parc, de faire de la communication vers les groupes (écoles et collèges, clubs), et de revoir le balisage des parcours de la station trail. Les renseignements à destination des traileurs se ferait comme l'an passé au bureau d'accueil de l'accrobranche.

L'ouverture du parc est prévue le 19 juin avec l'embauche d'une deuxième personne, le reste du personnel étant embauché début juillet.

Le parcours 4 est fermé depuis deux ans pour des raisons techniques. Le parcours pourra être réduit pour être partiellement ouvert, ou l'installation devra être revue.

8/ Point sur le plan de référence.

Une réunion comprenant des membres du conseil municipal, certains villageois invités (en raison des conditions sanitaires il était impossible de convier de nombreuses personnes), et le cabinet d'urbanisme a eu lieu le vendredi 19 février. Monsieur Pierre ROCA, responsable du cabinet "D'une ville à l'autre" a été très satisfait de la participation, de l'ambiance, et des retours qui lui ont été faits. Chacun a pu donner son opinion sur les éléments du village qu'il souhaite voir modifiés. Il s'avère que la vision du cabinet d'urbanisme est parfois différente de la nôtre.

9/ Questions diverses.

1/Réunion Sycocerp

Monsieur le maire précise qu'une réunion avec les services du Sycocerp aura lieu le vendredi 5 mars prochain concernant un projet d'aménagement de zones humides sur la commune. L'horaire sera précisé prochainement .

2/ Coupe Affouagère.

Pascal RUELLE, conseiller municipal demande si l'attribution d'une coupe affouagère aura lieu cette année.

Monsieur GALIN Jean-Pierre et monsieur RUELLE s'occuperont de l'organisation du marquage et de l'attribution des coupes.

3/ Compte-rendu conseil municipal.

Pascal Ruelle, conseiller municipal a reçu la demande pour que les comptes rendus des conseils municipaux soient publiés sur le site internet de la mairie.

4/ Projet Orris.

Madame Manon BACQUE, conseillère municipale informe que les dossiers pour les projets de restauration des Orris du Troun d'Ars et du Laquet ont été examinés par le jury. Celui du Laquet n'a pas été retenu et celui du Troun d'Ars nécessite une visite par les représentants du PNR qui pourront donner des pistes pour assurer leur restauration.

5/Conventions atterrissage parapentes.

Monsieur Hervé RIEU, conseiller municipal répond à la demande de Manon BACQUE concernant les conventions pour l'atterrissage des parapentes près de la gare. Elles sont toujours valables car elles ont une clause de reconductibilité. Monsieur le maire précise que seuls deux propriétaires ont signé la convention, et que l'agriculteur utilisateur des terrains, monsieur Francis ROGALLE n'a pas signé même s'il est d'accord sur le principe.

6/Tarif nuitée au camping et hébergement temporaire.

Face au manque de logement à la nuitée sur Aulus-les-Bains, pour les groupes ou l'accueil des individuels, Monsieur Hervé RIEU, conseiller municipal, suggère que le camping mette en place un tarif à la nuitée sur les chalets, hors vacances scolaires. Le sujet est déjà en cours et une délibération pourra être prise au prochain conseil municipal.

Christophe HOUDAILLE, conseiller municipal informe que monsieur Lucas ROYO, employé du camping suggère l'acquisition d'une tente (Type militaire) à monter sur une plate-forme en bois ou l'installation de la yourte située à la Trappe, afin de pouvoir accueillir les groupes de randonneurs et les individuels. Les contraintes sanitaires sont à prendre en considération. En plus du GR10, deux boucles passent par le village: "les montagnes de la liberté" et "le tour du val du Garbet".

7/Réseau lecture.

Madame Bernadette ROGALLE, adjointe au maire informe qu'une réunion a eu lieu le 26 février dernier avec les responsables de la commission culture de la Communauté des Communes Couserans Pyrénées. Cela pour l'harmonisation du fonctionnement des médiathèques qu'elle gère directement, ayant la compétence culture depuis le 1er janvier 2019.

Les médiathèques sont classées par niveau de 1 à 4 et la Communauté des Communes Couserans Pyrénées souhaite établir des conventions selon ce classement avec les communes concernées.

L'organisation est ainsi prévue: 7 médiathèques centrales de niveau 1 (dont celle de Seix pour le Haut Couserans); 3 médiathèques avec une mission de service public animées par un professionnel(Aulus-les-Bains) de niveau 2; une quinzaine de médiathèques gérées par des bénévoles; 3 points de lecture situés dans les mairies(de niveau 3 et 4).

Historiquement, notre municipalité finançait le poste du médiathécaire. qui est maintenant pris en charge par la Communauté des Communes. Le réseau de lecture possède 160 000 documents qui circulent entre les médiathèques. À Aulus-les-Bains, les plus gros utilisateurs sont les curistes. La médiathèque de Seix centralise la plus part des activités pour les écoles.

8/ Vaccin Covid

Bernadette ROGALLE, adjointe au maire fait part de la difficulté actuellement de mettre en place la vaccination en raison du manque de dose du vaccin contre la Covid-19. La liste des personnes de plus de 75 ans souhaitant le vaccin a été transmise aux services de la Communauté des Communes.

9/Budget 2021.

Monsieur le maire précise que le vote du budget de la centrale de la Mouline aura lieu le vendredi 19 mars. Le vendredi 2 avril aura lieu le vote du budget de la commune et du camping.

BOYER Patrick	GALIN Jean-Pierre
GRANIER Lucien	ROGALLE RIEU Bernadette
MAURETTE Jean-François Procuration à Patrick BOYER	DUPONT Marie-Anne
BACQUE DIT PISTOL Manon	SOUQUET Camille
HOUDAILLE Christophe	RUELLE Pascal
RIEU Hervé	

Compte-rendu affiché le 9 mars 2021 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.